

KIMBANGU (Simon), Fondateur de la religion Kimbanguiste (Nkamba, 24.9.1889 (?) - Elisabethville, 10.10.1951).

Boy du Révérend Philipps, puis cathéchiste de la Baptist Mission Society, (B.M.S.) de Ngombe Lutete, Simon Kimbangu, après avoir exercé à Kinshasa et à Matadi notamment, divers métiers, revient à Nkamba au début de l'année 1921. Le 18 mars 1921, au cours d'une « vision » (qu'il racontera au Pasteur Lebrigo qui la rapportera dans *The Prophet Movement in Congo — The International Review of Missions*, 1922) un homme « qui n'était ni noir ni blanc, » l'invite à prêcher et guérir et l'envoie dans un village où un enfant est en train de mourir « Tu dois aller là-bas, lui dit-il, prier, poser tes mains sur l'enfant et le guérir. Si tu n'y vas pas, je réclamerai ton âme ».

Simon obéit à la vision. Il écarte la foule des gens assemblés qui pleurent et se lamentent. Après avoir prié, il impose les mains à l'enfant et subit lui-même « une secousse extrêmement violente ». L'enfant est guéri.

A la nouvelle des guérisons opérées par Simon, dès mars 1921, de véritables foules se dirigent vers Nkamba, amenant, par train et par chemin de brousse, les malades, les mourants, des morts même parfois.

De deux à cinq mille pèlerins se pressent journalièrement autour du prophète qui, la Bible en main, enseigne à ses fidèles à renoncer au fétichisme, aux danses lascives et à la polygamie. Sous son influence on détruit les tambours de fête, on brûle ou on jette les fétiches, on renvoie dans leur famille les épouses sauf une.

On accusera Simon Kimbangu d'avoir interdit à ses fidèles de payer l'impôt de capitation et de planter du manioc. Il semble bien que Simon lui-même n'ait jamais proféré de telles interdictions.

La religion de Noirs, fondée par Simon, connaît en quelques semaines une telle extension que Simon se choisit douze apôtres à qui, par la *lusambulu* ou consécration, il confère le pouvoir d'enseigner et de guérir.

Les catéchuménats de la région sont désertés. Les écoles et les fermes-chapelles sont abandonnées. Le mouvement atteint très rapidement Kinshasa même où les églises se vident.

Mgr Van Ronslé, vicaire apostolique de Léopoldville, prononce l'excommunication majeure *ipso facto*, contre tous les chrétiens qui s'affilient à l'église de Simon. Les missionnaires s'inquiètent. Ils demandent l'intervention des autorités en présentant le mouvement kimbanguiste comme un dangereux foyer d'agitation.

Au début, l'administration, dirigée par le gouverneur général Lippens, considérant qu'il s'agit d'une question purement religieuse, refusera d'intervenir.

Il faudra la nomination de M. de San au poste de vice-gouverneur de la province du Congo-Kasai pour qu'elle se décide à agir.

Dès le mois d'août 1921, le nouveau vice-gouverneur place la région de Thysville et de Ngombe-Lutete sous le régime militaire spécial mitigé, dessaisissant la magistrature ordinaire au profit d'un juge militaire. Et il charge le commandant de Rossi de la répression.

De nombreux disciples de Simon Kimbangu sont arrêtés et enchaînés. Simon lui-même bénéficiant de la complicité des populations et de l'aide tant du chef médaillé que du chef traditionnel du village où il s'est réfugié, ne sera arrêté que le 15 septembre 1921. Dans la semaine du 18 au 25 septembre il est transféré à Thysville avec 125 de ses apôtres et disciples et traduit devant le Conseil de guerre, comprenant un juge unique-président: le commandant de Rossi.

Le jugement est rendu le 3 octobre, dix-huit jours après l'arrestation. Les prévenus n'ont pas bénéficié de l'assistance d'un défenseur.

Simon s'est vu infliger, pendant le procès, « une douche froide et une correction paternelle de douze coups de fouet », parce qu'il a été agité de tremblements que le médecin a consi-

dérés comme simulés.

Alors que le Ministère public a réclamé contre lui la peine des travaux forcés à perpétuité le Conseil de guerre le condamne à mort; ses disciples sont condamnés à la servitude pénale à perpétuité; les deux chefs qui l'ont hébergé sont frappés de 20 ans de servitude pénale.

Le Conseil de guerre a estimé qu'« en faisant répandre sciemment des faux bruits de guérisons et de résurrections et en se posant en envoyé de Dieu, Kimbangu a jeté l'alarme dans l'esprit des populations indigènes et que, par ses agissements et ses propos, il porte une atteinte profonde à la tranquillité publique. » Aucune violence n'ayant été exercée par Simon ni par ses adeptes, c'est vraiment pour crime de religion qu'ils sont condamnés.

Le Ministère public lui-même introduira un recours en grâce en faveur de Simon.

Malgré une vive campagne de certains milieux coloniaux et de la presse de Léopoldville qui exigent l'exécution, le roi Albert, fin novembre 1921, grâciera Kimbangu. La peine de mort est commuée en celle des travaux forcés à perpétuité.

Le condamné est conduit à la prison d'Elisabethville, où il demeurera incarcéré jusqu'à sa mort en 1951, c'est-à-dire pendant trente ans.

Des milliers de chefs de famille, adhérant au Kimbanguisme, furent, après 1921 et jusqu'à la veille de l'indépendance, l'objet d'une répression sévère. On ignore le chiffre exact des relégations, les milieux proches du Kimbanguisme avançant le chiffre de 37 000 et l'administration estimant à un dixième de ce chiffre, soit 3 700 le nombre réel des relégués pour ce crime.

D'après les dires d'un jeune religieux noir, le P. François Senkoto, Simon Kimbangu se serait converti au catholicisme sur son lit de mort. Les milieux kimbanguistes, et notamment les fils du prophète, nient farouchement cette conversion.

Le culte kimbanguiste, qui faisait depuis quelque temps l'objet d'une certaine tolérance de fait, ne fut officiellement libéré dans la province de Léopoldville que le 2 décembre 1959.

Par la suite, à la veille de l'indépendance, dans les premiers jours d'avril 1960 l'administration autorisa la translation solennelle des cendres de Simon Kimbangu d'Elisabethville à son pays natal et participa même aux cérémonies célébrées à cette occasion, réhabilitant ainsi, au moins implicitement, la mémoire du prophète.

C'est l'un des fils de Simon Kimbangu, Joseph Diangienda, qui préside aux destinées de l'église qu'il a fondée. Celle-ci a désormais pris le titre d'« Eglise de Jésus-Christ sur la terre par le prophète Kimbangu ».

25 avril 1966.

Jules Chomé.

[M.W.]

Andersson, Efraim, *Messianic Popular Movements, in The Lower Congo*, Upsala, 1959. — *La Voix du Rédempteur*, revue des RR. PP. Rédemptoristes, Tournai-Castelman, collection des années 1921-1922. — *L'avenir colonial belge*, Léopoldville, collection des années 1921-1922. — J. Van Wing, S.J., *Le Kimbanguisme vu par un témoin*, in *Zaire*, revue congolaise, vol. XII, 6, 1958. — Jules Chomé, *La passion de Simon Kimbangu*, Bruxelles 1959.